



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



France Relance : nouveaux lauréats pour les dispositifs de soutien à la décarbonation de l'industrie

Paris, le 27/07/2021
n°1266

La réussite de notre ambition climatique et environnementale et la compétitivité de l'économie française sont au cœur de « France Relance » présenté en septembre 2020. Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage pour la décarbonation de l'industrie et mobilise 1,2 milliard d'euros pour accompagner notre industrie et améliorer ainsi son impact climatique et sa compétitivité.

Dans ce cadre, **Barbara Pompili**, ministre de la Transition écologique, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée à l'Industrie, annoncent ce jour **15 nouveaux lauréats** du dispositif « Efficacité énergétique et décarbonation des procédés » ainsi que **14 nouveaux lauréats** du dispositif « Chaleur biomasse », mis en œuvre avec l'appui de l'Ademe.

Les 15 nouveaux projets lauréats du dispositif « Efficacité énergétique et décarbonation des procédés » représentent un investissement total de 108 millions d'euros à l'échelle nationale. Ils bénéficieront d'une aide de 28 millions d'euros. Ils permettront de réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre de 17% en moyenne sur ces sites, ce qui représente au total plus de 68 600 tonnes de CO_{2eq} par an.

Les 14 nouveaux projets lauréats du dispositif « Chaleur Biomasse » représentent 42 millions d'euros d'investissements industriels à l'échelle nationale. Ils bénéficieront d'une aide à l'investissement de 15 millions d'euros ainsi que d'une aide au fonctionnement de 52 millions d'euros¹. La concrétisation de ces projets permettra une réduction des émissions industrielles de gaz à effet de serre de plus de 137 000 tonnes de CO_{2eq} par an.

Au total, et en incluant les 70 précédents projets annoncés entre décembre 2020 et avril 2021, France relance soutient d'ores et déjà 99 projets représentant 982 millions d'euros d'investissements dans la décarbonation de l'industrie française au travers d'un soutien public s'élevant à 482 millions d'euros (incluant les financements du Fonds Chaleur). La concrétisation de ces 99 projets grâce au plan de relance permettra une réduction globale d'environ 1,3 million de tonnes de CO_{2eq} par an des émissions de l'industrie française.

L'instruction des autres dossiers déposés en mai 2021 se poursuit et conduira à de nouvelles annonces de lauréats dans les prochains mois.

Une **dernière relève** pour les appels à projets « Efficacité énergétique et décarbonation des procédés », « Chaleur CSR », et « Chaleur biomasse » aura lieu le **14 octobre 2021**. Il est à noter que le **renouvellement**

¹ L'octroi de l'aide est conditionné à la validation par la Commission européenne du mécanisme d'aide au fonctionnement en cours de notification.

des chaudières biomasse existantes de forte puissance est désormais éligible à une aide à l'investissement, sous certaines conditions précisées dans le cahier des charges.

En parallèle, le guichet opéré par l'Agence de services et de paiement (ASP) de l'Etat reste ouvert et son périmètre a été élargi en mai 2021 à de nouveaux matériels permettant la décarbonation de procédés industriels. Il permet de soutenir, selon la taille de l'entreprise, de 30% jusqu'à 50 % des coûts des investissements dans des projets d'efficacité énergétique d'un montant de moins de 3 millions d'euros.

D'autres dispositifs de soutien à la décarbonation mis en œuvre par l'Ademe à travers le Fonds Chaleur sont enfin disponibles, avec une aide financière ciblant les projets d'installations biomasse de petite puissance, ainsi qu'un dispositif de soutien ouvert pour accompagner les investissements dans des projets d'eau chaude solaire.

Barbara Pompili a déclaré : « *Le Gouvernement a fait le choix de répondre à la crise économique par un investissement sans précédent pour la transition écologique. Nos efforts portent déjà leurs fruits : notre industrie se transforme pour réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre. Nous posons les bases d'une économie plus durable et plus forte.* ».

Bruno Le Maire a déclaré : « *Décarbonation et autonomie stratégique sont deux enjeux essentiels de notre politique industrielle. France Relance permet à des projets industriels de voir le jour ou d'être accéléré malgré la crise. . Nous envoyons un signal clair en faveur d'une industrie française et européenne renforcée et engagée pour la transition écologique, en cohérence avec l'ambition du projet européen « Fit For 55 ».* ».

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : « *Avec France Relance, la décarbonation de l'industrie s'accélère, avec de nouveaux projets concrets, ancrés dans les territoires, que nous annonçons aujourd'hui. Cette action ambitieuse montre l'engagement du Gouvernement aux côtés des filières industrielles françaises, pour relever le défi climatique tout en préservant les emplois, les savoir-faire et les chaînes de valeur. Produire en France et en Europe c'est en effet presque toujours améliorer notre empreinte environnementale. Réduire notre dépendance aux produits fossiles, c'est aussi améliorer notre compétitivité. Agir pour la décarbonation de notre industrie, c'est donc enclencher un cercle vertueux : plus d'emplois et moins de carbone.* ».

Contacts presse :

Cabinet de Barbara Pompili
presse@ecologie.gouv.fr

246, boulevard St-Germain
75007 Paris

Cabinet de Bruno Le Maire
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
presse@industrie.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris